

<http://ecoleemancipee.org/spip.php?article412>



Motion sur la réforme des lycées

- Syndicats Nationaux - SNES-FSU - Pour les établissements scolaires, exemples de motions etc... -



Date de mise en ligne : samedi 22 novembre 2008

Copyright © L'École Émancipée - Tous droits réservés

Motion proposée au vote au CA du 20/1/2008 au lycée Claude Monet.

Les membres élus du conseil d'Administration du lycée Claude Monet, réuni le jeudi 20 novembre 2008, tiennent à exprimer leur inquiétude à propos de la réforme de la classe de Seconde annoncée par le ministère pour la rentrée prochaine.

Ils s'émeuvent tout d'abord de ne recevoir aucune précision sur les modalités d'application de cette réforme qui approche. A dix mois de la prochaine rentrée scolaire, les horaires, les programmes et l'organisation de cette réforme majeure ne sont pas fixés. Les collégiens de Troisième ne peuvent donc recevoir aucune information sur les choix cardinaux qu'ils vont devoir opérer à la fin de leurs années de collège. Les membres du CA demandent donc instamment qu'une information détaillée leur soit fournie dans les plus brefs délais, ou qu'à défaut la réforme soit repoussée d'un an.

Ils s'inquiètent également au vu de la structure que le ministre a laissé filtrer fin octobre.

En effet, l'horaire des enseignements du tronc commun subit une perte de 5 heures par semaine, et cette perte n'est compensée qu'en partie par le choix d'une première et seule option d'approfondissement (littérature, mathématiques, sciences ou économie), ce qui réduit d'autant la diversité et la qualité de la formation générale.

Le système d'options auquel les parents et les élèves sont attachés est touché de plein fouet : la seconde option est prédéterminée dans une liste qui interdit les combinaisons (l'élève ne pourra prendre SES et LV3 par exemple, et les filières littéraire et économique seront désavantagées). L'option facultative choisie par de nombreux élèves (latin, grec, LV3, atelier artistique, histoire des arts) est supprimée. Les sections européennes ne sont même pas mentionnées dans les documents officiels. La limitation de l'horaire de l'élève à 30 heures hebdomadaires lui interdit donc d'étudier des matières dont ses aînés ont pu profiter. De nombreuses matières vont ainsi disparaître, ainsi que des postes de professeurs.

L'aide accordée aux élèves est fortement diminuée : fixée à 3 heures par semaine, sans affectation à une discipline précise, elle ne peut compenser les 6,5 heures actuelles de dédoublements disciplinaires de classes (maths, français, sciences, LV1, histoire-géographie) ni les 2 heures d'aide individualisée accordées tantôt à un groupe, tantôt à la classe tout entière en demi-groupes.

Le projet se caractérise par une grande rigidité : la première option choisie par les élèves ((littérature, mathématiques, sciences ou économie) devrait déterminer leur filière ultérieure. Contrairement aux propos du ministre, les élèves vont donc devoir faire des choix définitifs d'orientation dès la fin de Troisième, à 15 ans, sans savoir ce que sera leur bac.

Enfin, l'organisation retenue de « modules » semestriels au terme desquels l'élève pourra revoir ses choix va conduire la classe de Seconde à ne plus être de « détermination », mais une année blanche consacrée à un tourisme entre diverses options que l'élève pourra remettre en cause. Au mieux, il n'aura fait que la moitié d'une année dans nombre de matières fondamentales pour son orientation. La composition des classes de Première, et le niveau forcément hétérogène qu'elles auront, nourrissent les plus vives inquiétudes.

De plus, dans une année de Seconde éclatée entre options, l'élève perdra les repères de la classe, à un âge où la fragilité demande les plus grandes précautions de socialisation. Il aura également à subir une seconde rentrée et un changement éventuel d'emploi du temps et de professeurs, au milieu de l'année scolaire. L'organisation pratique des

Motion sur la réforme des lycées

établissements ne pourra être qu'un casse-tête, alors qu'ils ont besoin de sérénité.

Il n'est pas acceptable que le but affiché du ministre, supprimer les 15% de redoublements dus à une mauvaise orientation, conduise à condamner la qualité des études des 85% d'élèves qui ne redoublent pas, et à menacer le niveau et le caractère national du baccalauréat.

En conséquence, les membres du CA condamnent ce projet purement comptable, et demandent au ministre de revoir sa copie. En effet, le lycée Claude Monet qui, contrairement à d'autres établissements, fonde l'équilibre de ses classes et la qualité de ses résultats sur le nombre important de matières optionnelles offertes au choix des élèves, y perdrait à la fois son succès (100% de réussite au bac L par exemple, en juin dernier), l'équilibre de ses filières, et la diversité de son recrutement.